

Le 5 octobre 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 5 octobre 2017 à 18h30 et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Carol Denis, Jacques Bédard et Marc Boivin formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Monsieur Christian Gravel, conseiller, est absent.

Madame Elyse Lachance, directrice générale/greffière-trésorière, assiste à la séance.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 48 heures avant la journée de cette séance.

SM-227-10-17

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie de l'ordre du jour, la directrice générale / greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Jacques Bédard
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

SM-228-10-17

APPUI À GAZ MÉTRO POUR LA DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA CPTAQ

CONSIDÉRANT que Gaz Métro requiert l'implantation dans la zone agricole d'une nouvelle utilisation à des fins autres que l'agriculture;

CONSIDÉRANT que les travaux de construction en zone agricole de la conduite de gaz naturel sont en bordure de chemin, que l'ajout de trois lots (3 233 419, 3 233 416 et 3 233 096) pour des aires de travail temporaire est demandé et qu'il y a augmentation de la superficie de l'aire de travail temporaire parcelle 1 sur le lot 3 233 412;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'espace approprié disponible hors de la zone agricole;

CONSIDÉRANT que la demande est conforme aux règlements municipaux en vigueur;

EN CONSÉQUENCE;

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil appui Gaz Metro dans ses démarches et recommande à la CPTAQ de faire droit à la demande.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-229-10-17

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT que le point à l'ordre du jour étant fait;

EN CONSÉQUENCE;

SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis

**IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES
CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la séance soit levée à 18h34.

Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Guy Denis, maire

Elyse Lachance, dir. gén./greffière-trés. Guy Denis, maire